

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 20 Décembre 2006 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Présents : M. LESCASSE D. ; Mme JACQUEMOT S. ; M. BARBA A. ;
M. SARATI P. ; Mme LALEU N. ; M. LOUYOT G. ; M. DETROIS J-C ;
Mme LECAQUE H. ; M. MORO F. ; Mme HOURCADE P. ;

Excusés :

M. WINTERSTEIN M. (Procuration de vote à M. BARBA A.)
M. NICOLAS J. (Procuration de vote à M. MESSEIN P.)
M. HIRSHAUER F
M. TERZIC D.
M. HUTTAUX D.
Mme THOMAS B.

Loyers communaux

52/2006

Sur proposition de la commission des finances, il est suggéré de revaloriser le prix de location des logements communaux à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les prix mensuels suivants pour les loyers communaux :

Logement 1 avec un garage rue de l'Eglise	313.00 €
Logement 2 avec un garage rue de l'Eglise	264.00 €
Logement rue de la Chavée	227.00 €
Charges de chauffage logement rue de la Chavée	88.00 €
Logement 1 rue du Clou	465.00 €
Logement 2 rue du Clou	465.00 €
Entrepôt à proximité du canal	125.00 €
Terrain rue Foch	50.00 € / an
Terrain derrière le cimetière	50.00 € / an
Petit terrain en contrebas de la salle Notre Dame	20.00 € / an

A la demande des locataires des logements 2, rue du Clou, une avance sur charges, correspondant aux frais d'électricité des communs, de chauffage gaz et éventuellement de contrat d'entretien des chaudières si ce contrat n'est pas déjà en cours, sera prélevée mensuellement pour un montant de 70.00 €. Une régularisation des charges, sur justificatifs sera réalisée en fin d'année.

Droits de place publique

53/2006

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les droits de place de la fête patronale à compter du 1^{er} Janvier 2007 comme suit :

Autoskooters :	270.00 €
Manèges d'enfants :	90.00 €
Stands de confiserie	77.00 €
Stand de tir	90.00 €
Stand de loterie	61.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	32.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2006 :

Vente occasionnelle	37.00 €
Vente régulière	9.00 €

Emplacements brocante et marché de Noël

54/2006

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide de poursuivre les droits de place au même tarif, à savoir :

Particulier résidant à l'extérieur de la commune :

- emplacement extérieur : 10 € par emplacement de 4 mètres
- emplacement intérieur : 15 € par emplacement de 4 mètres

Particuliers de Novéant : Gratuit dans la limite de 4 mètres ; au delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal conserve les droits de place à compter du 1^{er} décembre 2006 au même coût, soit 5 € la table, 8 € les deux tables et 1 € la grille.

Locations du Centre Socioculturel

55/2006

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de location du centre socio culturel à compter du 1^{er} Janvier 2007 :

Week-end	Habitants de la Commune :	396.00 €
	Associations subventionnées	396.00 € 1 ^{ère} utilisation : 152.00 €
	Extérieurs :	650.00 €
Du lundi au vendredi	Habitants de la Commune :	198.00 €

(samedi ou dimanche si disponible)	Associations subventionnées	198.00 €
	Extérieurs :	400.00 €
Forfait 5 heures	Habitants de la Commune :	107.00 €
Une salle, du lundi	Associations subventionnées	gratuit
Au vendredi	Extérieurs :	214.00 €
Forfait 5 heures + cuisine	Habitants de la Commune :	183.00 €
Une salle, du lundi	Associations subventionnées	76.00 €
Au vendredi	Extérieurs :	290.00 €
Activités permanentes	Habitants de la Commune :	18.50 € l'heure
Une salle	Associations subventionnées	gratuit
	Extérieurs :	37.00 € l'heure
Vente déballage	Habitants de la Commune :	122.00 €
Une salle	Associations subventionnées	selon demande
	Extérieurs :	244.00 €
Réveillon du nouvel an 2007/2008		700.00 €

Un chèque de caution d'un montant de 600.00 € serademandé pour toute location avant la remise des clés.

En période de chauffe, une participation relative à la consommation de gaz sera facturée à raison de 0.22 € par m³ consommé selon relevé effectué par les services communaux.

Locations de la Salle Polyvalente

56/2006

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après, à compter du 1^{er} Janvier 2007 :

TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers ou associations de Novéant :	
Grande salle :	400.00 €
Personnes extérieures à la commune :	
Grande salle :	630.00 €

SAINT SYLVESTRE :

Particuliers ou associations de Novéant :	600.00 €
Autres particuliers ou associations :	800.00 €

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant :	25.00 €
Personnes extérieures à la commune :	42.00 €

En période de chauffe, une participation relative à la consommation d'électricité sera facturée à raison de 90% du coût hors abonnement du Kwh, selon relevé effectué par les services communaux.

Concessions de cimetière et colombarium

57/2006

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1^{er} Janvier 2007 comme suit :

Concessions trentenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	185.00 €
2 mètres x 2 mètres :	370.00 €
Concessions cinquantenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	293.00 €
2 mètres x 2 mètres :	586.00 €
Vente d'un caveau à deux places	650.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du colombarium comme suit :

Case dans la pyramide :	
Concession de 15 ans :	400.00 €
Concession de 30 ans :	750.00 €
Concession de 50 ans :	1200.00 €
Places individuelles :	
Concession de 15 ans :	460.00 €
Concession de 30 ans :	915.00 €
Concession de 50 ans :	1530.00 €
Dispersion des cendres (jardin du souvenir):	50.00 €

Tarifs de l'eau

58/2006

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » 2007 relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1^{er} semestre 2007 :

Prix de l'eau (sans variation) :	0.80 €
Prix de l'assainissement (sans variation) :	1.18 €
Taxe antipollution (fixée par l'agence de bassin : + 40.33 %)	0.675 €

Le prix total du mètre cube d'eau facturé au consommateur s'établit à la somme de 2.655€, soit une variation de + 7.88 % par rapport au tarif pratiqué en 2006.

Le tarif annuel de location des compteurs reste inchangé et est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 8.50 € ; type « R5 » : 20.00 € ; type « R9 » : 85.00 €.

La taxe de raccordement au réseau d'eau potable est fixée à 640.00 €. La participation pour raccordement à l'égout s'établit comme suit :

- F1-F2 : 490 €
- F3-F4 : 980 €
- F5-F6 : 1470 €
- F7 et plus : 1700 €

Octroi de subventions

59/2006

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à chacune d'elle la somme de 30.00 €. Les bénéficiaires sont :

- le secours populaire français
- l'association française des sclérosés en plaque
- l'association des donneurs de sang
- Le Club Sanzal

Association "les Joncs" : octroi d'une subvention exceptionnelle

60/2006

Le Directeur de l'école élémentaire a présenté à Monsieur le Maire une facture acquittée par l'association des Joncs auprès de la société D.S.I.I. de Bagnol sur Cèze pour la fourniture d'un ordinateur d'occasion pour les élèves de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal décide de participer au renouvellement du matériel informatique des écoles et octroie ainsi à l'association les Joncs une subvention exceptionnelle de 210.00 €.

Création du site internet de la Mairie

61/2006

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'offre d'un habitant de la commune, qui se propose de réaliser un site internet pour la mairie à titre gracieux. Une maquette est d'ores et déjà réalisée et donne entière satisfaction tant concernant son contenu que par ses possibilités d'évolution. En effet, le logiciel utilisé permet des mises à jour aisées.

La mise sur réseau de ce site nécessite la passation d'une convention avec un hébergeur internet. L'hébergeur actuel du site de Novéant ne permet pas d'utiliser pleinement les capacités du logiciel présenté; plusieurs propositions d'hébergement nous ont été faites.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer contrat avec un nouvel hébergeur.

Validation des choix opérés par la C.A.O. du 13/12/2006

62/2006

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 13 Décembre 2006 concernant le marché de réfection du dojo et des salles annexes de la salle polyvalente. Elle avait pour but d'étudier les devis présentés par les différentes entreprises du marché pour les travaux supplémentaires qui sont devenus nécessaires pour la poursuite des travaux.

En effet, lors du démarrage des travaux, plusieurs malfaçons sont apparues notamment quant à l'étanchéité des vestiaires. La réfection de ces derniers s'avère par conséquent nécessaire. Ainsi, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 43 481.79 € TTC et feront l'objet d'avenants au marché initial pour les entreprises concernées. Le financement sera à inscrire en dépenses sur le budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal décide d'entériner les décisions prises par la commission d'appel d'offres.

Cession de parcelles communales

63/2006

Les membres de la commission urbanisme se sont réunis le 14 décembre en vue d'étudier la demande du GFA des Rochers de la Fraze d'acquérir différents chemins ruraux après déclassement.

Cette étude nécessite la prise d'informations complémentaires qui ne sont pas encore obtenues à ce jour. La commission demande à ce que ce point soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en vue d'en débattre en toute connaissance de cause.

Instauration d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles

64/2006

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1529 du Code Général des Impôts qui permettent d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

Il charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DGF : Recensement de la longueur de voirie

65/2006

Dans le cadre de la préparation de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement 2007 et suite à la demande des services de la Préfecture en ce qui concerne la longueur de la voirie communale, le Conseil Municipal fixe la longueur de voirie à 5 992 mètres.

Il précise qu'aucune modification n'est intervenue en 2006 mais qu'une procédure de classement de trois lotissements est en cours et devrait aboutir courant 2007.

Travaux des sanitaires du canal : abandon du paiement des pénalités de retard

66/2006

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une facture de l'entreprise SOFIB, titulaire du marché de réalisation des sanitaires du canal, lot n°3 – serrurerie, d'un montant de 270,05 €.

Monsieur le Trésorier a constaté un retard dans la réalisation des travaux. En effet, l'ordre de service réceptionné le 10 février 2006 prévoyait un délai d'exécution des travaux de 16 semaines. Or les travaux ont été réceptionnés le 27 juillet 2006. Par conséquent, il y aurait lieu d'appliquer des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux de 3/1000^{ème} par jour calendaire de retard avec un seuil de 1% et un plafond de 5%.

Considérant les retards pour la réalisation du gros œuvre, il serait malvenu d'appliquer des pénalités de retard pour le lot serrurerie qui restait tributaire des autres entreprises.

Le Conseil Municipal décide par conséquent de ne pas appliquer les pénalités de retard à l'entreprise SOFIB.

Mise aux normes des installations électriques : demande de subvention

67/2006

A la suite de contrôles techniques réalisés sur différents bâtiments communaux, il s'est avéré que les installations électriques n'étaient plus conformes aux exigences légales.

Monsieur Antoine BARBA, Adjoint chargé de la sécurité, présente différents devis de l'entreprise SECURITECH d'Hauconcourt pour les bâtiments suivants :

- centre socioculturel : 1 750.00 € H.T.
- écoles maternelles et primaires : 5 200.00 € H.T.
- salle des associations et mercredis éducatifs : 7 500.00 € H.T.
- TOTAL : 14 450.00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Vu le coût important des travaux de mise en conformité,

Vu la nécessité de ces travaux puisque ceux touchent des bâtiments accueillant du public et notamment des enfants,

Décide de réaliser ces travaux de conformité,

Charge Monsieur le Maire de demander des subventions, en particulier auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement.

Fixe le plan de financement comme suit :

- Montant H.T. des travaux de mise en conformité :	14 450.00 €
- TVA (19.6%) :	2 832.20 €
- Montant TTC :	17 282.20 €
Financés comme suit :	
- Subvention D.G.E. (60%) :	8 670.00 €
- Fonds propres de la commune :	5 780.00 €

Remplacement de la grille métallique de la Mairie

68/2006

La grille métallique de la mairie ne cesse de se bloquer et nécessite plusieurs interventions des dépanneurs par an pour sa remise en route. Les maillons de la grille sont usés et le remplacement du système s'avère nécessaire.

Deux devis ont été obtenus pour son remplacement. Un de l'entreprise BRIOTET pour un montant de 1 559.63 € H.T. et un de l'entreprise Fermetures de la Moselle pour un montant de 1665.00 € H.T..

L'entreprise BRIOTET étant la moins disante et ayant déjà procédé à l'installation de la grille d'origine, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de cette dernière.

Logement 16 rue de la Chavée : Installation d'une chaudière gaz

69/2006

La rue de la Chavée a fait l'objet d'une opération d'extension du réseau gaz par Gaz de France. La municipalité souhaiterait profiter de cette occasion pour installer une chaudière individuelle au gaz dans le logement sis 16, rue de la Chavée et supprimer ainsi les charges de chauffage perçues auprès du locataire actuel.

Deux devis ont été obtenus de l'entreprise MINOT pour un montant de 4 280.00 € H.T. et de l'entreprise E.C.S.D. Sarl pour un montant de 6 389.95 € H.T..

Le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise MINOT pour un montant total Hors Taxe de 4 280.00 €.

Informations

70/2006

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects nous informant du souhait de l'actuel gérant du dernier débit de tabac de Novéant de bénéficier de l'indemnité de fin d'activité en faveur des débitants de tabac des départements frontaliers et assimilés.

Conformément à l'arrêté du 24 avril 2006, la commune dispose d'un délai de trois mois pour proposer une solution alternative à la fermeture définitive du débit de tabac. Cette solution ne peut consister qu'en la présentation d'un repreneur fournissant toutes les garanties habituelles pour un débitant et être présenté à l'agrément de la Direction Générale des Douanes par l'actuel débitant.

Le Conseil Municipal invite par conséquent tout repreneur à se faire connaître en Mairie afin de pérenniser l'activité de débit de tabac dans la commune de Novéant.

SIGNATURES